



Maisons-Alfort, le 7 juillet 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance) de la
préparation phytopharmaceutique LAN 70 WG® (n°AMM : 2110053)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a accusé réception le 24 mars 2014 d'un dossier recevable sur le plan administratif, déposé par AGRINATUR SARL de demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance) pour la préparation phytopharmaceutique LAN 70 WG®, pour un produit en provenance du Portugal.

Considérant les articles R.253-23 à R.253-29 du code rural et de la pêche maritime établissant une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en provenance de l'Espace économique européen, et les arrêtés d'application du 17 juillet 2001 et du 29 août 2002 ;

Considérant que la préparation importée, DELAN 70 WG®, bénéficie au Portugal de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 3844, dont le titulaire est BASF Portuguesa SA ;

Considérant que cette préparation est déclarée par le demandeur identique au produit de référence DELAN WG®, qui bénéficie sur le territoire national de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 9600395, dont le titulaire est BASF Agro S.A.S. ;

Considérant les compositions intégrales et les fabrications de ces deux préparations ;

L'Anses estime que les informations disponibles permettent de conclure que la substance active de la préparation DELAN 70 WG® a la même origine que celle de la préparation de référence DELAN WG® et que les compositions intégrales de la préparation DELAN 70 WG® et de la préparation de référence DELAN WG® peuvent être considérées comme identiques.

En conséquence, l'Anses émet un avis favorable à la demande de permis de commerce parallèle (nouvelle provenance : Portugal) de la préparation LAN 70 WG® présentée par AGRINATUR SARL, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence DELAN WG®.

De plus, la préparation LAN 70 WG® ne pourra être commercialisée que dans une contenance de 1 kg, conformément aux conditions d'autorisation de la préparation DELAN 70 WG® au Portugal.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : LAN 70 WG, PIME.